



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

CAO

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,
- TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des marchés publics,

VU le décès de Mme Solange PAOLI déléguée suppléante de SAINT GENIS LES OLLIERES,

Suite au décès de Mme PAOLI Solange déléguée de SAINT GENIS LES OLLIERES et membre suppléant de la CAO, la Présidente explique qu'il convient d'élire à nouveau les membres de la Commission d'Appel d'Offre pour le reste du mandat.

Le comité décide à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la C.A.O. à main levée. Les membres de la C.A.O. sont les suivants :

Présidente : Mme Christine GARRIGOU	
Titulaires	Suppléants dans l'ordre d'appel
Mme Julie NUBLAT-FAURE	M. François GENOUVRIER
M. Serge VIGNON	M. Michel RANTONNET
M. Pierrick JANNIN	M. François PASTRE
M. Sébastien GIRARDET	Mme Dominique SINAY
M. Claude GOURRIER	M. Marc VINCENT

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public - :

D'approuver la composition de la C.A.O.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet le 26/09/2024
Affiché le 26/09/2024
1, Chemin des Cyprès, 69140, France
T I. 04 72 19 84 10
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

La présidente
Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240926-2024-9-1-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**DEPARTEMENT DU RHONE
SIVU AQUAVERT**

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,
TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La Présidente indique qu'une décision modificative est nécessaire pour faire des bascules de crédits d'une ligne à une autre, dans la section d'investissement.

INVESTISSEMENT		2024			
DEPENSES	budgetisé 2024+ DM1	réalisé	%	DM 2024-02	
041 Opérations patrimoniales	197 300,00 €	187 534,78 €	95%	+ 700,00 €	198 000,00 €
16 Remboursement d'emprunts	199 850,00 €	149 554,60 €	75%		199 850,00 €
20 Immobilisations incorporelles	17 000,00 €	23 336,16 €	137%	+ 10 000,00 €	27 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	173 000,00 €	149 178,84 €	86%		173 000,00 €
23 Immobilisations en cours	11 571 200,22 €	8 396 406,97 €	73%	- 10 000,00 €	11 561 200,22 €
TOTAL	12 158 350,22 €	8 906 011,35 €	73%	700,00 €	12 158 350,22 €
RECETTES	budgetisé 2024+ DM1	réalisé	%	DM 2024-02	
001 Solde d'exécution d'investiss reporté	8 210 354,88 €	8 210 354,88 €	100%		8 210 354,88 €
024 Produits de cession	468 000,00 €	0,00 €	0%		468 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	90 000,00 €	8 165,00 €	9%		90 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	197 300,00 €	187 534,78 €	95%	+ 700,00 €	198 000,00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	648 895,34 €	648 895,34 €	100%		648 895,34 €
13 Subventions d'investissement	2 053 800,00 €	1 823 836,00 €	89%		2 053 800,00 €
16 Emprunt et dettes assimilées	490 000,00 €	0,00 €	0%		490 000,00 €
TOTAL	12 158 350,22 €	10 878 786,00 €	89%	700,00 €	12 158 350,22 €

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

Accusé de réception en préfecture
069-25690200-20240926-2024-9-2-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Dépenses : bascule de 10 000 € du chapitre 23 « immobilisations en cours » au chapitre 20 « immobilisations incorporelles ».

Rappel chapitre 23 : travaux et achats réalisés sur plusieurs exercices / chapitre 20 : investissements incorporels réalisés dans l'année (nouveau site internet, nouveau logiciel de billetterie, dématérialisation des serveurs)

Remboursement des avances du MGP et intégration en travaux exécutés :
+ 700 € au 041 « opérations patrimoniales » en dépenses
+ 700 € au 041 « opérations patrimoniales » en recettes

L'équilibre budgétaire est maintenu.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Oùï les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter la décision modificative n°2

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 26/09/2024
Affiché, le 26/09/2024

La présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Règlement du temps de travail - mise à jour des A.S.A.

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le nouveau règlement du temps de travail en place depuis le 1^{er} septembre 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du C.S.T. du CdG69 pour la mise à jour de certaines ASA.

À la suite de la refonte totale du règlement du temps de travail adopté par délibération en juillet 2024, il convient de procéder à la mise à jour de certaines autorisations spéciales d'absence.

ASA actuel	Actuellement	Evolution	Raison
MARIAGE Agent	8 jours	5 jours	Mise en conformité avec ASA de la FPE et ouverture de l'attribution au PACS
PACS Agent	0 jour	5 jours	Cohérence vie courante
MARIAGE d'un enfant	5 jours	3 jours	Mise en conformité avec ASA de la FPE et ouverture de l'attribution au PACS
PACS d'un enfant	0 jour	3 jours	Cohérence vie courante
MARIAGE ou PACS d'un frère, sœur, parent, grand parent, petit enfant, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère et belle-sœur	0 jour	1 jour	Cohérence vie courante
DECES d'un grand parent, frère ou sœur, d'un petit enfant	1 jour	3 jours	Cohérence vie courante
DECES d'un gendre, d'une belle-fille	0 jour	1 jour	Cohérence vie courante
MALADIE GRAVE OU ACCIDENT NECESSITANT LA PRESENCE D'UNE TIERCE PERSONNE Conjoint	0 jour	4 jours	Cohérence vie courante
Enfant de plus de 16 ans	0 jour	4 jours	
Parents de l'agent	0 jour	3 jours	
Grands-parents, frères et sœur de l'agent	0 jour	2 jours	
DEMENAGEMENT	0 jour	1 jour	Cohérence vie courante
DON du sang, plaquettes, plasma	aucun	La durée du don (déplacement, entretien, prélèvement et collation)	Cohérence vie courante

1, Chemin de la Demi-Lune
T. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

- **D'approuver** la mise à jour de certains ASA ci-dessus ;
- **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette mise à jour ;

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 26/09/2024
Affiché, le 26/09/2024

La présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :**LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN**FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET**Pouvoirs** : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la FPT,
Vu la délibération 2024-7-5 du 2 juillet 2024 modifiant le tableau des effectifs,
Vu les crédits disponibles au chapitre 012,

La Présidente indique qu'étant donné l'ouverture prochaine de la future piscine, il convient de créer :

- Un poste de chargé de relation clientèle-Accueil & caisse à temps complet sur le grade d'adjoint administratif,
- Un poste de chargé des finances et régie à temps complet sur le grade d'adjoint administratif
- Deux postes agent d'entretien & accueil à temps non complet 3h30/semaine sur le grade d'adjoint technique.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter le tableau des effectifs modifié ci-joint à compter du 1^{er} octobre 2024,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le **26/09/2024**

Affiché, le **26/09/2024**

1, Chemin des Cytises 69940 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

La présidente
Christine GARRIGOU

ESPACE INTERCOMMUNAL

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240926-2024-9-4-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

TABEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} octobre 2024

	Cadres d'emplois	Quotité	Quantité	Occupé
Directeur	Attaché, CTAPS, Ingénieur	Temps complet	1	1
Directeur adjoint	CTAPS, ETAPS	Temps complet	1	1
Responsable RH et administratif	Attaché	Temps complet	1	1
Caissier principal	Adjoint administratif, adjoint technique	Temps complet	1	1
Agent d'accueil caisse	Adjoint administratif	20h45/s	1	0
Agent d'accueil caisse	Adjoint administratif	17h30/s	1	0
Agent d'accueil caisse	Adjoint administratif	14h30/s	1	0
Chargé de relation clientèle – accueil & caisse	Adjoint administratif (3 grades)	Temps complet	1	1
Agent d'accueil et chargé de clientèle	Adjoint administratif	28h/s	1	0
Agent d'accueil et chargé de communication	Adjoint administratif	Temps complet	1	0
Comptable /chargé des finances	Adjoint administratif	Temps complet	1	1
Chargé des finances & régie	Adjoint administratif (3 grades)	Temps complet	1	1
Chargé de communication	Adjoint administratif	17h30/s	1	1
Gestionnaire RH/ chargé de clientèle	Adjoint administratif	Temps complet	1	1
Responsable d'exploitation/maintenance	Agent de maîtrise, adjoint technique	Temps complet	1	0
Agent technique polyvalent – référent technique	Agent de maîtrise, adjoint technique	Temps complet	1	1
Chargé de maintenance et espaces extérieurs	Agent de maîtrise, adjoint technique	Temps complet	3	2
Chargé d'entretien et de caisse	Adjoint technique	Temps complet	1	1
Chargé d'entretien et de caisse	Adjoint technique	6h /s	1	0
Chargé d'entretien	Adjoint technique	Temps complet	5	1
Chargé d'entretien	Adjoint technique	3h30/s	2	2
Maitre-Nageur sauveteur- Chef de bassin	ETAPS (3 grades)	Temps complet	1	1
Maitre-Nageur sauveteur (ouvert art 332-8)	ETAPS	Temps complet	10	10
Surveillant de baignade	OTAPS	11h/s	1	0
Surveillant de baignade	OTAPS	8h30/s	1	0
Educateur fitness	ETAPS	Temps complet	3	0
Educateur fitness	ETAPS	28h/s	2	0
Educateur fitness	ETAPS	24h30/s	1	0
			47	27



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Nouvel acte constitutif de la régie de recettes

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Pour l'ouverture de la nouvelle piscine, la présidente indique qu'il est nécessaire d'adopter un nouvel acte constitutif de la régie de recettes afin d'intégrer les éléments suivants :

- Augmenter les montants de l'encaisse hiver et été,
- Ajouter l'encaissement des frais et pénalités liés au parking,
- Supprimer l'encaissement des produits liés à l'espace forme, mini-golf et du tennis,
- Autoriser le paiement en ligne par le portail Heitz par le service Paybox,
- Procéder à des prélèvements SEPA pour certains abonnements,

Ce nouvel acte constitutif a reçu la validation de la chef du service comptable du SGC de Caluire.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

- **D'approuver** le nouvel acte constitutif de la régie annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer l'arrêté de l'acte constitutif ;
- **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cet acte à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville

T I. 04 Transmis à M. le Préfet, le 26/09/2024

contact@aquavert.fr Affiché, le 26/09/2024

www.aquavert.fr

La présidente

Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240926-2024-9-5-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Tarifs

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,
- TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La Présidente indique qu'en complément des tarifs déjà délibérés, il convient de délibérer sur les tarifs :

- des supports permettant d'encoder les cartes et abonnements,
- de l'opération découverte : tarifs réduits pendant 2 semaines pour l'ouverture du nouvel établissement,
- de la prestation anniversaire : tarif 2023-2024 conservé,
- des séances unitaires bébés nageurs et leçon de natation.

Prestations	Tarifs
Carte RFID	2,00 €
Bracelet RFID	6,00 €
Opération découverte entrée unitaire piscine	3,00 €
Opération découverte 1 séance Aquasport	5,00 €
Opération découverte 1 séance Flow Pulse	5,00 €
Anniversaire	90,00 €
Séance unitaire bébés nageurs	12,00 €
Séance unitaire leçon de natation	12,00 €

1, Chemin des Cylises 69340 Francheville
T l. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :
D'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 1er octobre 2024.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 26/09/2024
Affiché, le 26/09/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Conditions Générales de Vente

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

AQUAVERT a décidé de faire évoluer l'outil numérique dans le nouvelle piscine à compter du 1^{er} octobre 2024, par la mise en place d'une billetterie qui permettra la réservation en ligne des animations (aquagym, aquabike,...) et le paiement en ligne des prestations (nage libre et animations).

Elle sera accessible depuis le site internet et par l'application smartphone.

Il est donc nécessaire de déterminer les conditions générales qui définiront les dispositions contractuelles entre AQUAVERT et toute personne physique achetant des billets d'activités aquatiques.

Ces conditions générales de vente ci-annexées sont proposées au Comité syndical pour validation.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer, Oûi les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

- **d'approuver** les conditions générales de vente annexées à la présente délibération ;
- **d'autoriser** AQUAVERT à les publier sur le site internet et l'application smartphone ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents y afférant.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville

T I. 04 72 38 34 60

contact@aquavert.fr

www.aquavert.fr



La présidente,

Christine GARRIGOU
Adus de Reception En Préfecture
069-256900200-20240926-2024-9-7-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

TASSIN LA DEMI-LUNE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S)

L'an deux mille vingt-quatre, le **20 septembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 13 septembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Sébastien GIRARDET

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Conformément au code du sport, relatif à l'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation d'accès payant, un nouveau « Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours » (P.O.S.S.) a été établi pour l'ouverture de la nouvelle piscine aquavert.

Il regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation. Il a pour objectif :

- de prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;
- de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- de préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oui les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

d'adopter le nouveau plan d'organisation de la surveillance et des secours annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 39 91 20
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr
Transmis à M. le Préfet, le 26/09/2024
Affiché le 26/09/2024

La présidente
Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240926-2024-9-8-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

